

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DES PARENTS D'ELEVES
ASSEMBLEE GENERALE DU CONSEIL LOCAL FCPE LES BATTIERES
du lundi 17 octobre 2016 à 19h30**

Lieu : Collège Les Battières, Salle de permanence

Réunion organisée par le bureau du Conseil Local FCPE Collège Les Battières.
Présents : 20 parents

Rédaction : Sylvie LAURENT-MOREAU (sylvie-laurentmoreau@gmail.com – 06 58 46 77 54)

Diffusion : Madame ALAMI, Madame SABATON, les parents délégués, Blog du collège les Battières

Points abordés : (Madame ALAMI a fourni des réponses à chacune des interrogations)

- 1- retour sur les élections des parents d'élèves
- 2- élections des membres du bureau de l'association des parents d'élèves
- 3- état des comptes
- 4- point sur les commissions liées aux instances du collège
- 5- qu'est-ce qu'être parents délégué

**PROCHAINE REUNION PARENTS LE MARDI 13 DECEMBRE 2016 A 19H30
EN SALLE VIOLETTE**

Calendrier des prochains événements :

Jeudi 3 novembre : reprise des cours

Vendredi 4 novembre : Exercice incendie

Mardi 8 novembre : 1^{er} conseil d'administration

Vendredi 11 novembre : Férié, pas de cours

Mardi 15 novembre (18h00) : réunion parents EIP + dernier délai pour déposer votre commande de chocolats !

Samedi 19 novembre (14h00) : conférence Olivier Revol - EIP

Du lundi 21 au vendredi 25 novembre : élèves de 3^{ème} en stage d'observation

Jeudi 24 novembre : 2^{ème} conseil d'administration

Jeudi 8 décembre à partir de 17h00 : remise des bulletins du 1^{er} trimestre pour les classes de 5^o et 4^o

Jeudi 8 décembre à partir de 18h00 : livraison aux parents des sapins de Noël

Vendredi 9 décembre : arrivée des correspondantes chinoises

Mardi 13 décembre à partir de 17h00 : remise des bulletins du 1^{er} trimestre pour les classes de 6^o et 3^o

Jeudi 15 décembre : déjeuner de Noël

Samedi 17 décembre : début des vacances scolaires de Noël

Rappel des coordonnées des parents élus au bureau du Conseil Local FCPE Les Battières :

Présidente :	Céline LAQUET	06 58 27 33 24	celine.laquet@gmail.com
Vice-Présid. :	Annick GUIGNARD	06 51 68 25 72	annick.guignard@free.fr
Trésorière :	poste non pourvu	-	-
Trésorière Adj. :	Katia NARDOT	06 82 87 33 59	gasnar@gmail.com
Secrétaire :	Sarah LEFRANC	06 20 01 30 60	lefranc.sarah@gmail.com
Secrétaire Adj. :	Sylvie LAURENT-MOREAU	06 58 46 77 54	sylvie-laurentmoreau@gmail.com

Parents d'élèves siégeant au Conseil d'Administration du Collège Les Battières :

Titulaires : les 5 membres du Bureau du Conseil Local et Céline TURREL
Suppléants : Eric BERAU, Aurélie CHARMETANT, Blandine FERRIER-BLANC,
Catherine FONTAINE, Sébastien GERAT, Christelle PEYRON.

I- Retours sur les élections des parents d'élèves :

Les élections des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 7 octobre 2016. Il était possible de voter sur place au collège (une permanence a été assurée par les parents de 8h00 à 16h00) ou par correspondance.

Nombre d'électeurs inscrits : 871
Nombre de votants : 327
Nombre de bulletins blancs et nuls : 55
Nombre de suffrages exprimés : 272

Voix obtenues pour la liste présentée par l'association des parents FCPE et indépendants : 272
Nombre de sièges obtenus : 6

II- Elections du bureau des parents d'élèves :

Nombre de votants : 20

Poste à pourvoir	Se présente	Votes pour	Abstentions	Votes contre	Résultat
Président(e)	Mme LAQUET	20	0	0	Elue
Vice-Président(e)	Mme GUIGNARD	20	0	0	Elue
Trésorier(e)	-	-	-	-	Poste non pourvu
Trésorier(e) Adjoint(e)	Mme NARDOT	20	0	0	Elue
Secrétaire	Mme LEFRANC	20	0	0	Elue
Secrétaire Adjoint(e)	Mme LAURENT-MOREAU	20	0	0	Elue

Malgré les explications sur le contenu du poste de Trésorier(e), personne ne s'est porté volontaire, celui-ci reste donc vacant.

III - Etat des comptes :

L'association a un compte auprès de la Banque Postale
Elle détient un fond de caisse de vingt euros et soixante huit centimes, et bénéficie d'un solde positif sur son compte bancaire de soixante et un euros et soixante trois cents.

IV- Point sur les commissions liées aux instances du collège:

Conseil d'Administration :

Titulaires : Céline LAQUET, Annick GUIGNARD, Katia NARDOT, Sarah LEFRANC, Sylvie LAURENT-MOREAU, Céline TURREL
Suppléants : Eric BEREAU, Aurélie CHARMETANT, Blandine FERRIER-BLANC, Catherine FONTAINE, Sébastien GERAT, Christelle PEYRON.

Commission Permanente :

Titulaires : Aurélie CHARMETANT, Sébastien GERAT, Céline LAQUET
Suppléants : Annick GUIGNARD, Sylvie LAURENT-MOREAU, Katia NARDOT

Conseil de Discipline :

Titulaires : Catherine FONTAINE, Annick GUIGNARD, Sylvie LAURENT-MOREAU

Suppléants : Eric BEREAU, Céline LAQUET, Sarah LEFRANC

Conseil d'Hygiène et de Sécurité :

Titulaires : Eric BEREAU, Céline LAQUET

Suppléants : Aurélie CHARMETANT, Katia NARDOT

Commission Educative :

Claire DEMANCHE, Lionel CHEVALIER, Céline DELAIGUE, Ludivine GRANGE-MARIN

Commission d'Education à la Santé et à la Citoyenneté :

Céline DELAIGUE, Valérie ROSSANO

V- Qu'est-ce qu'être parent délégué ?

Qu'est-ce qu'un conseil de classe ?

C'est l'instance qui examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe, notamment les modalités d'organisation du travail personnel des élèves.

Composition 'un conseil de classe :

La Principale Madame ALAMI, ou la Principale Adjointe Madame SABATON, qui président

Les professeurs

Les parents délégués (2)

Les élèves délégués (2)

Si possible la Conseillère Principale d'Education Madame BRANCHET

Les parents peuvent faire une demande écrite à Madame la Principale s'ils pensent que la présence du/de la Conseiller(e) d'Orientation Psychologue (COP) et/ou le médecin scolaire, et/ou l'assistant(e) social(e), et/ou l'infirmier(e), sont nécessaires.

Fonctionnement :

Le conseil de classe se réunit 3 fois par an (une fois par trimestre)

Il n'y a pas de quorum à atteindre : il a lieu quel que soit le nombre de présents

Il n'y a pas de vote durant un conseil de classeur

Ce n'est pas une instance disciplinaire, aucune sanction n'est donc prononcée lors du conseil de classe

Les horaires auxquels il est fixé « doivent convenir à tout le monde », c'est à dire avoir lieu en dehors des heures habituelles de travail

Déroulement :

Le professeur principal donne l'avis général sur la classe

La personne qui préside le conseil de classe annonce l'identité de chaque élève et affiche son bulletin de notes

Le professeur principal propose une appréciation et éventuellement une mention, chaque professeur peut s'exprimer sur l'élève

La parole est donnée aux élèves délégués

La parole est donnée aux parents délégués

Rôle des parents délégués :

Ils font le lien entre le collège et les familles

Ils représentent l'ensemble des parents

AVANT : temps de préparation (récupérer les remarques et demandes des parents de la classe)

PENDANT : participation active (intervention en cours de conseil, veiller à l'équilibre de traitement entre les élèves, prendre des notes, donner en fin de conseil les remontées d'informations des parents)

APRES: rédaction du compte rendu (attention, il ne doit pas comporter d'appréciation qui concerne personnellement un professeur ou un membre du personnel du collège ou un élève : il est fait d'appréciations générales. Il doit être soumis à approbation de Madame la Principale)

* * *

=> **une adresse mail globale** parents : parents.battieres@gmail.com

* * *

Les parents sont très impliqués dans la vie du collège, cette implication est largement favorisée par Madame ALAMI qui travaille avec nous en toute transparence et dans un esprit de co-construction. Les parents gardent leur part de responsabilité et d'investissement dans l'éducation de leurs enfants.

La réunion se termine par un pot convivial, échanges informels.

* * *

ci-après en annexe : La Charte des Conseils de Classe (2 pages)

CHARTRE DES CONSEILS DE CLASSE

A. Participant-e-s et rôle du conseil de classe

1. Le conseil de classe est la réunion de l'équipe pédagogique et éducative : les professeur-e-s, la CPE, les délégué-e-s des élèves et des parents en sont les membres permanents; la Principale ou la Principale Adjointe en est la présidente. La COP – Conseillère d'Orientation Psychologue, l'infirmière ou l'assistante sociale peuvent y participer ponctuellement.
2. L'objet du conseil de classe est l'examen de la scolarité des élèves : s'appuyant sur les appréciations et évaluations portées sur le bulletin, il recherche et propose à l'élève et à sa famille des conseils pour la suite de sa scolarité. Des entretiens peuvent être organisés par le/la professeur-e- principal-e- ou la Principale ou la Principale Adjointe à la suite du conseil de classe en présence de l'élève et sa famille.

B. Déroulement du conseil de classe

1. Le conseil de classe est animé par le/la professeur-e- principal-e- qui expose les points forts ou les difficultés de chaque élève. En prenant en compte des éléments d'ordre éducatif, médical et social apportés par ses membres, le conseil de classe cherchera à guider l'élève dans son travail et dans ses choix d'études.
2. Le conseil de classe peut permettre également de faire le point dans chaque discipline sur la participation, le dynamisme et la mise au travail des élèves. Des questions relatives à ces points peuvent être évoquées par les délégué(e)s des élèves et des parents.
3. Les délégué-e-s disposeront des moyennes par discipline de tous les élèves seulement pendant le conseil de classe. Les délégué-e-s des parents pourront joindre un compte-rendu lors de la remise/ou l'envoi des bulletins ; il ne traitera pas des cas individuels mais des appréciations et remarques d'ordre général, il devra être validé par la présidente du conseil de classe.
4. Les délégué-e-s des élèves seront invité-e-s à sortir de la salle lors de l'examen de leur cas ; il s'agit de préserver l'égalité de traitement des élèves et de favoriser l'expression des membres du conseil.
5. L'ensemble des membres du conseil de classe est tenu au devoir de discrétion et de réserve. Si des informations délicates sur un(e) élève doivent être évoquées, elles pourront éventuellement l'être lors d'un conseil restreint réunissant l'équipe pédagogique et éducative.

C. L'appréciation du travail des élèves

1. Les mentions :

Trois mentions pourront être décernées en conseil de classe par l'équipe pédagogique : les encouragements, les compliments et les félicitations. Ces mentions seront portées sur le bulletin. Elles doivent acquérir un statut formatif en incitant les élèves et leur famille à persévérer dans le sens de la qualité ou à modifier ce qui pose problème.

Les définitions correspondant à chaque mention sont les suivantes :

- **Encouragements** : témoignage de reconnaissance adressé à l'élève pour son engagement significatif dans le travail, même si les résultats restent modestes, qui se traduit notamment par des signes d'efforts, d'investissement, d'intérêt, de peine qu'on se donne, etc.
- **Compliments** : témoignage de reconnaissance adressé à l'élève pour le bon niveau de ses résultats et de son comportement.
- **Félicitations** : témoignage de reconnaissance adressé à l'élève pour l'excellence de ses résultats et de son comportement.

Afin d'obtenir une attribution équitable des mentions, elles seront décernées selon les critères suivants :

- **Encouragements** : à partir de la proposition du/de la professeur(e) principal(e) se fondant sur des remarques signalant le sérieux, les efforts, les progrès, l'investissement ;
- **Compliments / Félicitations**: à partir de la proposition du/de la professeur(e) principal(e) se fondant sur les résultats, le comportement de l'élève et les appréciations de tous et toutes les professeur(e)s de la classe.

Au premier trimestre, les mentions seront attribuées de manière plus généreuse à titre d'encouragement pour l'année, mais il sera précisé le cas échéant à l'élève qu'on attend une amélioration, sinon, elle lui sera refusée le trimestre suivant.

- 2. L'appréciation vie scolaire** établie en amont par la C.P.E et la ou le professeur(e) principal(e) pourra être rediscutée en conseil de classe en cas de désaccord des professeur(e)s de l'équipe pédagogique et au vu des remarques faites dans le bulletin.
- 3. En cas de remarques très négatives sur le comportement d'une élève**, la Principale ou la Principale Adjointe pourront prononcer des avertissements de travail et de comportement.
- 4. La synthèse du conseil de classe** devrait s'adresser plus particulièrement à l'élève.